

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
 Un an : 30 fr.
 Six mois : 18 fr.
 Trois mois : 10 fr.
 Poste : 25 fr.
 Un an : 55 fr.
 Six mois : 33 fr.
 Trois mois : 20 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires.
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.
 A. EWIG,
 Rue Talbot, 10.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 50 c.
 Réclames, — : 30
 Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

18 Février 1877.

Chronique générale.

A la Chambre des députés, il y a quelques jours, le citoyen Ordinaire, autorisé ou non par les intéressés, demandait, au nom des canuts de Lyon, la bourse ou la vie.

M. Christophle, ministre des travaux publics, est venu déclarer que le gouvernement républicain n'avait point été insensible à une prière formulée en ces termes et présentée de cette façon. En conséquence, il demande à la Chambre un petit crédit d'un demi-million « destiné, dit-il, à des commandes d'étoffes de soie à la fabrique de Lyon. »

Quand une telle proposition viendra en discussion, nous en signalerons les véritables conséquences et nous en relèverons le caractère communiste et Césarien ; pour aujourd'hui nous nous bornons à demander quel usage le seigneur État fera de cinq cent mille francs de soie ? Se fera-t-il marchand après s'être fait producteur ? Etablira-t-il des magasins de vente ou bien partagera-t-il ses immenses pièces de soie entre les citoyennes qui font l'ornement des banquets démocratiques et communards ? Peut-être le ministre qui n'a pas craint d'adresser une telle demande jugera-t-il à propos de renseigner ceux qui vont payer le demi-million sur la destination qu'il entend donner à la commande.

En attendant, nous croyons devoir avertir que sa proposition pseudo-philantropique aura pour premier effet, pour effet immédiat, de paralyser, et peut-être d'arrêter le mouvement de charité qui s'était produit à la vue de la crise, car beaucoup diront, non sans quelque raison, qu'ils ne tiennent pas à payer deux fois.

Après ce dépôt jacobin, la Chambre a discuté un projet de loi relatif à la conservation et à la restauration des montagnes (sic). On croirait réellement, à voir ces expressions, qu'il s'agit ici de traiter les montagnes comme nos monuments historiques. Eh bien ! on se tromperait. Par ces mots, nos législateurs républicains entendent le reboisement des montagnes.

En 89, les forêts qui couvraient nos montagnes eurent le sort des tombeaux des rois, des chevaliers, des saints et des savants — autre forêt sacrée — elles furent déracinées et vendues. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que la haine et la cupidité sont de mauvaises conseillères. Comme rien ne retenait plus les eaux sur les pentes dépouillées, elles se précipitèrent en torrents, entraînant avec elles la terre végétale, gonflant les rivières, et donnant naissance à des inondations terribles. Et les fils de la Révolution voyaient du même coup et leurs collines dénudées jusqu'au tuf et leurs vallées ravagées et remuées jusque dans leur profondeur.

Alors, éclairés par le malheur, la seule chose qui ait encore le don de les toucher, et voyant qu'ils avaient beaucoup trop d'eau l'hiver et pas assez l'été, ils se sont déterminés à reboiser les montagnes. Y réussirent-ils par la loi nouvelle, qui substitue l'action de l'État à celle des individus et des communes ? M. Faré, directeur des forêts,

lequel expose avec clarté l'économie de cette loi, dont il est le principal, sinon l'unique auteur, en espère d'excellents résultats. Il ne peut pas toutefois se dissimuler qu'il faudra de nombreuses années, beaucoup d'efforts et beaucoup d'argent pour refaire ce que les fils de 89 ont détruit en un jour.

Malgré les nombreuses objections soulevées et développées avec une emphase et une prolixité fatigante par le citoyen Chevandier (de la Drôme), le projet de M. le directeur général des forêts a été voté par la Chambre. C'est fort bien ; mais qu'on ne s'ignore pas, ce n'est pas seulement dans l'ordre matériel qu'il faut réparer les ravages et les crimes de la Révolution, c'est encore, c'est principalement dans l'ordre religieux, ainsi que dans l'ordre intellectuel et moral. C'est la montagne sainte qu'il faut rétablir dans son antique beauté et sa puissante fécondité. Sans cela nous aurons, au lieu de sources d'eaux vives, des torrents dévastateurs.

Samedi a paru dans un journal du matin un article reproduit par plusieurs journaux du soir et qui a causé une certaine sensation. C'est à tort qu'on attribue à cet article une inspiration quasi officieuse. Les faits qu'il raconte sont inexactes et l'auteur n'a puisé ses inspirations que dans des bruits de salons.

M. Thiers n'a eu aucun rapport avec M. le duc Decazes depuis plusieurs années. Il n'a pas cherché à lui inspirer ses idées de politique étrangère, et aucun entretien n'a eu lieu entre ces deux personnages. M. le duc Decazes n'a donc pas eu à rompre des pourparlers qui n'ont pas même été entamés.

L'attitude prêtée aux diplomates étrangers à l'égard de M. Thiers n'est pas plus vraie. Aucune observation ne lui a été faite à ce sujet, directement ou indirectement.

Quant à la candidature de M. de Gontaut-Biron, que M. Thiers aurait mise en avant pour le ministère des affaires étrangères, le fait est encore de pure invention. Tout le monde sait que M. Thiers professe une grande estime pour le caractère privé de M. de Gontaut-Biron qu'il a lui-même nommé ambassadeur à Berlin.

La mort de M. Le Pomellec, l'ancien adversaire de M. de Kerloguen, maire de Perthuis et conseiller général, soulève déjà des compétitions.

On parle de la candidature de M. de Châteaubriant.

On lit dans la Défense :

On nous assure que l'administration a été mise sur la voie d'un complot, préparé dans un comité radical, et dirigé contre la vie du jeune prince Louis-Napoléon, s'il était venu à Paris pour tirer au sort.

Si le fait est vrai, c'est l'application des doctrines du *Mot d'ordre* de M. X...y.

Une société pour la propagation de l'enseignement laïque vient de se fonder à Lyon. Elle a obtenu l'arrêté suivant de M. Welche, préfet du Rhône :

« Sont approuvés les statuts de la société d'encouragement pour l'instruction communale laïque, sous la réserve expresse

que cette société se conformera aux lois et règlements sur l'instruction publique.

» Un exemplaire de ces statuts, visé par nous, restera annexé au présent arrêté. »

Les réserves de M. Welche n'empêchent pas que son arrêté soit illégal, car le seul titre de l'association est une illégalité, la loi prescrivant l'enseignement religieux dans les écoles et par suite interdisant l'enseignement laïque.

Un certain nombre de députés de la droite proposent de former une nouvelle Compagnie sous la dénomination de *Compagnie des chemins du Sud-Ouest et Charentes* pour l'exploitation d'un septième réseau.

LE GÉNÉRAL CHANGARNIER.

Mercredi 14 février, à cinq heures, est mort, à Paris, le général Changarnier. Avec lui, la France ne perd pas seulement une de ses illustrations militaires les plus pures, mais aussi un de ses serviteurs les plus sincèrement dévoués, n'ayant jamais eu d'autre passion que l'amour de son pays. Sa mort est un deuil national, et c'est le pays tout entier qui doit rendre hommage à la mémoire de ce vaillant et honnête patriote.

Né à Autun, le 26 avril 1793, Nicolas-Anne-Théodule Changarnier entra à Saint-Cyr en 1815 et en sortit avec un rang qui lui permettait d'entrer aux gardes du corps. Nommé lieutenant au 60^e de ligne, il fit en cette qualité la campagne d'Espagne en 1822, et fut bientôt nommé capitaine de la garde royale. La révolution de 1830 le fit rentrer dans l'armée de ligne, et il partit avec le 2^e léger pour l'Algérie, où il prit une part brillante à toutes les expéditions qui ont marqué la première période de notre conquête. Une série d'actions de vigueur et d'éclat ne tardèrent pas à le faire distinguer et à justifier un avancement rapide.

Il était chef de bataillon lors de la première expédition de Constantine, et c'est à son intrépidité, à son sang-froid, que l'armée expéditionnaire dut son salut. L'histoire de cette malheureuse campagne contre Achmet-Bey est presque oubliée, mais il y a des faits qui vivront éternellement dans la mémoire de nos soldats, et l'héroïsme du commandant Changarnier est de ce nombre.

L'armée, en pleine retraite, marche lentement au milieu du feu des Arabes. La colonne, pressée par un ennemi implacable, supérieur en nombre et exalté par sa victoire, est sur le point d'être rompue. Déjà, les tirailleurs du 2^e léger, qui est réduit à trois cents hommes, sont enfoncés, et à la vue de cette poignée de braves, les Arabes, sûrs du succès, chargent à fond. Mais le jeune commandant sait qu'il est seul pour former l'extrême arrière-garde et protéger nos prolonges d'artillerie chargées de blessés ; il forme sa petite troupe en carré, attend l'ennemi de pied ferme : « Mes amis, regardons » en face ces gredins-là. Ils sont six mille, » et vous êtes trois cents : la partie est égale. Visez juste ! » Décimés par le feu, stupéfaits de tant d'audace, les Arabes reculent et sont tenus à distance pendant toute la journée par le bataillon Changarnier.

L'expédition des Portes-de-Fer, celle de Médéah, les affaires du col de Mouzaïa et du Chélif lui valurent la croix d'officier de

la Légion-d'Honneur et le grade de maréchal de camp, le 24 juin 1840.

Le 19 septembre 1842, dans un ravin de l'ouest Fodda, où il s'était jeté un peu témérairement, il fut enveloppé par plus de douze cents Kabyles ; il avait avec lui quelques cavaliers seulement. Dominé de tous côtés par des crêtes que couronnaient des ennemis postés en tirailleurs, n'ayant pas un seul repli de terrain derrière lequel il put se défilier, obligé de former sa troupe sous un feu terrible, Changarnier ne perdit pas un moment ce sang-froid et cet imperturbable entrain de belle humeur qui étaient alors le caractère de plusieurs de nos meilleurs officiers de l'armée d'Afrique, mais qui le distinguaient d'une façon spéciale : il donna l'ordre de charger, et, par la promptitude avec laquelle il enleva ses hommes, il déconcerta l'ennemi, dix fois supérieur en nombre. Dans les derniers temps de sa vie, il fallait entendre le général raconter cet épisode ; il mettait dans le récit de ce fait d'armes un reste de lardeur avec lequel il l'avait accompli.

Bon juge de la valeur des hommes qu'il employait, le maréchal Bugeaud faisait grand cas de Changarnier ; à la suite de la dernière expédition contre les Kabyles, franchés par Abd-el-Kader dans les montagnes de l'Ouaren-Ceni, il proposa pour le grade de général de division le brigadier Changarnier, qui avait commandé le centre des colonnes expéditionnaires. Cette nomination fut approuvée de toute l'armée, qui y vit la récompense d'un mérite réel et d'une valeur éprouvée.

La révolution de 1848 enleva le général Changarnier à l'armée d'Afrique pour l'appeler sur une autre scène. Au lendemain du 24 Février, quand le duc d'Aumale, gouverneur général de l'Algérie, résigna ses fonctions, ce fut entre les mains du général, son ami, que le jeune prince les remit, en attendant l'arrivée du général Cavaignac, que le gouvernement provisoire venait de nommer au commandement supérieur de l'armée d'Afrique.

Arrivé à Paris, le général Changarnier offrit ses services au gouvernement provisoire, par une lettre dont les termes sont restés dans toutes les mémoires. Il demandait « le commandement de la frontière la plus menacée. » M. de Lamartine lui proposa l'ambassade de Berlin. Changarnier resta à Paris. Il sentait qu'il y serait utile. Lors de la manifestation du 16 avril, il se mit spontanément à la tête des troupes et sut rétablir l'ordre. Un mois plus tard, il retourna en Algérie pour y remplacer le général Cavaignac, qui venait siéger à la Constituante. Élu lui-même représentant du peuple par le département de la Seine, le 4 juin suivant, il fut rappelé par Cavaignac, qui lui confia le commandement supérieur de la garde nationale de Paris. Il garda ce commandement après l'élection présidentielle, et y joignit même à deux reprises celui des troupes de Paris, portées alors au chiffre de 100,000 hommes.

Pendant deux années, au milieu des luttes acharnées des partis, quand, sous un gouvernement qui semblait, par son titre même, condamné à la faiblesse, les passions révolutionnaires se donnaient libre carrière et jetaient chaque jour dans la capitale une inquiétude qui se prolongeait dans le pays, le général Changarnier apparaissait à tous comme le symbole de l'ordre et de la résistance légale aux anarchistes.

Le 28 janvier 1849, un bataillon de la garde mobile, caserné rue de Chartres, se

transporta aux Tuileries où se trouvait l'état-major de l'armée. Il avait enlevé son drapeau et parcourait les rues en criant : Vive la République ! Instruit de cet acte d'insubordination, le général Changarnier monte aussitôt à cheval. Accompagné de ses aides de camp, il court au devant de ces hommes, les harangue et les arrête dans leur course. Le 13 juin, lorsque des menaces les radicaux d'alors passèrent aux effets, le commandant en chef de la garde nationale sut, par sa fermeté, inspirer aux corps incertains et mal disciplinés qu'il commandait une fermeté qu'on n'aurait pas espérée d'eux. Mais ce n'était plus seulement des républicains avancés que le danger allait venir ; comme toujours, profitant du désordre qu'encourage en France la forme républicaine, l'ambition d'un prétendant césarien menaçait les libertés publiques. L'Élysée commençait contre le pouvoir parlementaire une guerre sourde qui allait aboutir à un coup d'État.

Le général Changarnier prit hardiment en main la défense de l'Assemblée. Immédiatement les écrivains républicains et les écrivains bonapartistes commencèrent contre lui une de ces campagnes de calomnies dans la conduite desquelles ils sont passés maîtres. M. Thiers, alors circonspect, et M. Dufaure, plein d'une résolution qu'il n'a pas toujours retrouvée depuis, étaient confondus avec le général Changarnier dans la haine commune des républicains avancés et des bonapartistes. Pour détourner l'attention des intrigues dont l'Élysée était le foyer, les journaux présidentiels accusaient chaque soir le général Changarnier de conspirer avec ceux qu'on appelait alors déjà les « monarchistes » la ruine de la liberté, et les radicaux, dupes ou complices, se chargeaient de répandre dans les masses ces calomnies.

La revue fameuse de Satory, où les cris de : « Vive l'empereur ! » furent poussés par une partie de l'armée, amena une nouvelle cause de dissentiment. La division Neumayer n'avait pas subi l'entraînement général. Le général Neumayer avait donné à ses troupes l'ordre d'observer le silence sous les armes. Il fut destitué. Son chef hiérarchique, le général Changarnier, essaya de le couvrir. Par un ordre général à l'armée, en date du 2 novembre, il rappela à ses soldats les règlements qui interdisent les cris sous les armes. La rupture avec le prince était complète. Le général fut mis en disgrâce.

A la tribune, les actes les plus réguliers du général étaient dénoncés par le prince Jérôme Bonaparte, et, bien que le commandant en chef de la garde nationale fut couvert par la confiance unanime de l'Assemblée, il était brusquement destitué de ces fonctions. En vain, à la veille du coup d'État, l'Assemblée, dont la Montagne paralysait la résistance, et que l'aveuglement des républicains livrait aux préparateurs du coup d'État, voulut-elle, par la proposition des questeurs, reprendre en main les armes nécessaires à sa défense et les confier au général, qui aurait pu s'en servir : le coup d'État du 2 Décembre déjoua ces projets de conservation libérale. Le matin de ce jour, le général Changarnier fut arrêté par trahison en même temps que les généraux Cavaignac, Lamoricière, Bedeau et Leffé.

Le général Changarnier avait alors cinquante-huit ans ; il aurait pu, s'il s'était incliné devant le pouvoir nouveau, garder dans nos armées la place à laquelle les services rendus au drapeau, son expérience, sa valeur lui donnaient tant de droits ; il préféra l'exil. Inflexiblement fidèle à ce que lui commandait sa conscience, il était à Bruxelles triste, le cœur rongé d'une jalousie noble et patriotique, quand il voyait ses anciens compagnons d'armes se couvrir de gloire en Crimée, en Italie. C'était bien le plus terrible supplice pour une âme comme celle du général, et la tentation dut souvent être cruelle : il lui fut supérieur et ne rentra en France qu'après l'amnistie.

On n'a pas oublié l'émotion respectueuse qui s'empara de tous lorsque le général reparut dans le salon de M. Thiers, où se trouvaient réunies toutes les amitiés au milieu desquelles il avait vécu, et qu'un exil de près de seize ans n'avait pas refroidies. Le public n'avait qu'une occasion de témoigner au général l'estime reconnaissante dans laquelle il le tenait : le général aimait à assister aux réceptions de l'Académie française. Dès qu'il entra dans la salle des séances tous les regards se tournaient vers lui, et un frémissement de sympathie courait d'un bout à l'autre de l'auditoire. C'était dans les der-

niers temps de l'empire l'une de ces rares, mais précieuses occasions, que les esprits libéraux savaient de prouver au pays qu'ils avaient gardé la mémoire du passé et n'avaient pas perdu l'espérance d'un avenir meilleur.

Le général Changarnier n'avait pas, pendant vingt ans, pardonné à l'auteur du coup d'État. Un jour, il se décida à offrir au gouvernement de France le concours de son expérience. C'était le jour où la mauvaise fortune qui frappait l'Empire menaçait le pays. Qui ne se rappelle l'impression causée, en juillet 1870, par la nouvelle que le général Changarnier demandait un commandement qu'il n'obtint pas d'abord. Mais le vieux guerrier avait senti la poudre ; il avait entendu le sifflement des balles. Il en voulait sa part. C'est ainsi qu'un soir — c'était le 5 août 1870 — on vit arriver à l'hôtel de la préfecture, à Metz, par une pluie battante, un homme vêtu d'un pantalon gris et d'une redingote, qui demandait à parler à l'empereur. C'était le général Changarnier. On l'introduit devant Sa Majesté : « Sire, dit-il, la France est en danger ; je suis un vieux soldat, je viens vous offrir mon expérience et mon épée. » L'empereur, ému, accepta cette offre de service. Changarnier, dès le lendemain, était admis au quartier-général.

Il y demeura jusqu'à la capitulation de Metz. On le vit sur tous les champs de bataille, à tous les combats, au milieu de la mêlée, encourageant les autres par son exemple. La mort glorieuse, si chère au soldat et au patriote qui ne veut pas survivre aux désastres de sa patrie, ne lui fut pas alors accordée. Il la chercha : tous les témoins oculaires le rapportent. Dieu le réservait sans doute pour de nouvelles batailles.

La guerre finie, la France écrasée, quatre départements, la Gironde, le Nord, Saône-et-Loire et la Somme le nommèrent député à l'Assemblée nationale. Il opta pour la Somme, où il avait obtenu 97,000 suffrages, et il vint siéger sur les bancs de la droite.

Les dernières années de la vie du général ne devaient pas être inutiles. Dans la dernière Assemblée, le nom du général Changarnier a été salué par les respects de tous les hommes d'ordre. L'amitié si vive qu'il avait portée à M. Thiers ne lui cacha pas la vue du péril où une politique de complaisance et de capitulation entraînait la France. C'était encore une forme nouvelle de courage que le patriotisme demandait au général Changarnier. Il fallut qu'il se séparât de ses meilleurs amis ; il n'hésita pas. Au 24 Mai, au 20 Novembre, dans plusieurs circonstances solennelles, le général Changarnier accepta l'honneur périlleux d'être le représentant de toutes les fractions de l'opinion conservatrice. Il s'exposa ainsi aux outrages des partis extrêmes, et, jusqu'à ces derniers jours, la haine des radicaux s'associait à celle des écrivains de l'appel au peuple pour troubler une vieillesse que la maladie avait longtemps épargnée, mais qu'elle menaçait enfin.

« Par respect, dit le Français, pour un désir innocent de l'illustre malade, nous ne donnions pas à nos lecteurs des nouvelles de sa santé, mais elle nous inspirait, comme à tous ses amis, de graves appréhensions. Du reste, si devant les hommes le général Changarnier tenait à rester jeune jusqu'à la fin, il en agissait plus franchement avec Dieu, et, sans trahir, croyons-nous, aucune confiance, nous pouvons dire aujourd'hui que l'an dernier, à Pâques, le général, un jour qu'il se sentait atteint, avait demandé la visite d'un vieux prêtre, son compatriote et son ami, et avait fait sans appareil, mais sans hésiter, un acte de foi à cette religion catholique dont l'amour se confondait pour lui avec l'amour même de la patrie. »

FUNÉRAILLES DU GÉNÉRAL CHANGARNIER.

Samedi à midi ont eu lieu, à la chapelle des Invalides, les obsèques du général Changarnier.

L'esplanade était occupée par 3,000 hommes, artillerie, cavalerie, infanterie. Le général de Geslin commandait ces troupes.

La chapelle était tendue de noir et au milieu s'élevait un catafalque somptueusement décoré.

Le maréchal de Mac-Mahon a pris place auprès du maître-autel où un fauteuil lui était réservé. Auprès du catafalque se trouvaient les princes d'Orléans en grand uni-

forme : le duc d'Aumale, le duc de Nemours, le prince de Joinville et tous les commandants des corps d'armée, MM. Chanzy, Bourbaki, Ducrot, Bataille, Lebrun, Duplessis, etc.

Le maréchal Canrobert, qui souffre d'un accès de goutte, n'a pu assister à cette cérémonie, ni M. Grévy, retenu par les travaux des commissions de Versailles.

Les députés et sénateurs bonapartistes y étaient en grand nombre ; citons : MM. Jolibois Murat, de Feltre, Eschassériaux, Casagnac, Dréolle, etc., etc. Parmi les légitimistes et les orléanistes, MM. d'Audiffret, Benoist-d'Azy, Charette, de Mun, La Rochefoucauld, Chesnelong, Buffet, de Broglie, de Meaux, etc., etc.

Tous les ministres étaient présents. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Baze, de Kerdel et deux généraux de division.

Le maréchal de Mac-Mahon a suivi le convoi tête nue jusqu'à la grille de l'esplanade.

Dans la cour d'honneur, les invalides, rangés sur deux lignes, formaient l'escorte et présentaient les armes (des lances avec guidon aux trois couleurs).

Les invalides étaient précédés d'une trentaine de tambours âgés de 18 à 20 ans.

La musique de la garde républicaine a exécuté pendant la messe plusieurs morceaux.

L'absoute a été donnée par le cardinal-archevêque de Paris entouré de ses vicaires généraux.

Les ambassades d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique et d'Italie s'étaient fait représenter.

Les députés et sénateurs républicains étaient peu nombreux.

À deux heures, la cérémonie était achevée et le corps était dirigé vers Autun, pour être inhumé.

Les obsèques du général Changarnier ont eu lieu hier dimanche, à midi, à la cathédrale d'Autun.

Chronique Locale et de l'Ouest.

En raison du Concert de charité qui sera donné jeudi par la musique des Sapeurs-Pompiers de notre ville, la première conférence pour les hommes, que le R. P. Chambeau avait annoncée pour jeudi, est remise au lendemain vendredi, même heure.

Le ministre de l'instruction publique a décidé que les congés de Pâques, dans les écoles primaires, commenceront le dimanche 1^{er} avril. Les classes seront reprises le lundi 9 avril.

LES CARROUSELS.

Tout le monde sait que les carrousels de Saumur, qui depuis près d'un demi-siècle jouissent d'une réputation européenne, ont toujours été offerts gratuitement aux étrangers qui viennent assister chaque année à ces brillantes fêtes équestres. Mais il n'en est pas de même, assez souvent, dans différentes garnisons de cavalerie où les carrousels, exécutés à l'imitation de ceux de Saumur, sont donnés devant des spectateurs qui ont payé à l'avance le prix de leur entrée.

Le *Moniteur de l'armée* annonce que, d'après une décision ministérielle récente, il a été arrêté que, à l'avenir, les officiers, sous-officiers et soldats ne pourront plus figurer dans les carrousels où le public est admis en payant.

Le ministre de la guerre a transmis aux commandants de corps d'armée un nouveau programme pour les examens au grade d'officier dans la réserve et l'armée territoriale. La pénurie de candidats a forcé le général Berthaut à baisser encore la moyenne de l'examen. Le programme du 13 janvier 1877 est, en effet, moins chargé que l'ancien.

D'après la décision du ministre de la guerre, les commissions d'examen demeureront constituées en permanence jusqu'à nouvel ordre. De cette manière, les candidats auront la facilité de se présenter à leur examen aussitôt qu'ils en auront le désir. Il sera aussi plus facile, pour les commissions, de se rendre compte de leurs titres.

Une fois les candidats admis, les commissions devront transmettre au ministère de la guerre les propositions faites en leur

faveur. Les bureaux ont reçu l'ordre de ne pas traîner les promotions en longueur. Dorénavant les nominations se feront, autant que possible, dans un délai de deux mois après la clôture de l'examen. Ainsi, les candidats qui se sont présentés à la séance de décembre recevront avant le 1^{er} mars leurs lettres de service.

La presse angevine.

La semaine dernière, une feuille radicale de Paris, le *Bien public*, a publié le petit article que voici :

« MAINE-ET-LOIRE. — Le rédacteur d'un journal catholique va passer en police correctionnelle : étant ivre, ce souteneur de trône et de l'autel avait fait du bruit dans une maison de tolérance et avait fait assommer à coups de tabouret une des malheureuses filles de l'établissement. »

Le *Patriote* a jugé bon de reproduire cette nouvelle, laissant bien entendu au *Bien public* la responsabilité entière du fait qu'il avançait, que rien n'était venu confirmer.

Nos confrères d'Angers se sont justement émus de ce procédé : tous ont demandé au *Bien public* de quel journal il a voulu parler. Il est de son intérêt comme de la dignité des journaux de Maine-et-Loire (le *Patriote* excepté, dit l'*Union de l'Ouest*) que cette nouvelle soit complétée par des indications précises.

Le *Journal de Maine-et-Loire* regrette « que le journalisme angevin honnête n'ait pas à Angers un syndicat pour intenter au *Bien public* et à son porte-voix responsable, le *Patriote*, un procès en calomnie et diffamation. »

Dans son numéro de vendredi, le *Patriote* publie les lignes suivantes :

« Après l'*Union de l'Ouest*, le *Journal de Maine-et-Loire* se montre fort indigné de l'entrefilet que nous avons emprunté au *Bien public*, relatif à un fait grave imputé par ce journal à « un rédacteur d'une feuille catholique » d'Angers qu'il ne nomme pas. »

« Nos lecteurs se rappellent que nous avons laissé au *Bien public* l'entière responsabilité de cette nouvelle, que nous n'étions venus confirmer. »

« Ce qui n'empêche pas le *Journal de Maine-et-Loire* de nous prêter le joli raisonnement que voici :

« Si pareille nouvelle était vraie, nous saurions, donc elle est fautive ; mais nous l'insérons quand même, espérant ainsi croire qu'elle est peut-être vraie. »

« Et notre bienveillant confrère ajoute :

« Pour compléter cette nouvelle ordinaire, nous demandons le nom du journaliste et nous regrettons que le journalisme angevin honnête n'ait pas dans notre ville un syndicat pour intenter au *Bien public* et à son porte-voix responsable, le *Patriote*, un procès en calomnie et diffamation. »

« Nous répondons simplement ceci au *Journal de Maine-et-Loire* : de deux choses l'une, ou notre confrère ne sait pas ce qu'il dit, ou c'est nous qui ne savons pas ce que nous disons ; or, nous avons la prétention de savoir ce que nous avons dit, et d'avoir apprécié, avant le *Maine-et-Loire* et l'*Union de l'Ouest*, la véritable portée. »

« Quand un journal, quel qu'il soit, lance dans ses colonnes une accusation de ce genre, il faut que cette accusation soit publiée, que la lumière se fasse. Il faut que le mot soit dit, et que ce soupçon qui pèse définitive sur une partie de la presse angevine, disparaisse devant la réalité des faits et nous sommes les premiers, entendez-vous bien, cher confrère, à désirer et à demander cette solution. Voilà pourquoi nous avons « on belle place », livré ce fait à la publicité et voilà pourquoi le *Journal de Maine-et-Loire* aurait mieux fait de se taire. »

« Il a préféré parler et injurier : c'est son affaire, ses injures ne nous atteignent pas. Par ce temps de dénonciation et de procès en diffamation qui court, il était bien naturel de trouver ce journal au banc des accusés. »

« De tels procédés ne relèvent que du seul tribunal : l'opinion publique, et c'est l'opinion publique que nous livrons au *Maine-et-Loire* et son entrefilet. — A Segré. »

En même temps que l'*Union de l'Ouest* manifestait sa légitime indignation, son rédacteur

leur adressait par lettre particulière au *Bien public* copie de sa réponse.

La feuille parisienne a compris. Son secrétaire a adressé aussitôt à l'*Union de l'Ouest* une lettre dans laquelle il déclare qu'il a été induit en erreur, que ce n'était pas d'un journal de Maine-et-Loire, mais d'un journal d'un autre département qu'il s'agissait. L'*Union de l'Ouest* a publié cette lettre et l'a fait suivre des réflexions suivantes :

« Ce confrère parisien auquel le *Bien public* a d'abord emprunté sa nouvelle, et qui devra faire son profit de la rectification, que le *Bien public* trouve tout seul, sans confrère parisien, voilà qui nous amuse. Mais laissez-nous cela.

Reste le *Patriote*, qui, lui, ne rectifie pas. Aux protestations de ses confrères justement indignés de son procédé malhonnête, le *Patriote* s'applaudit aujourd'hui encore de ce qu'il a fait. C'était, dit-il, pour que la lumière se fit. Connaissez-vous une mauvaise excuse.

La preuve incontestable que le *Patriote* était bien plus charmé de propager une saleté au compte de ses confrères catholiques, qu'il ne l'était de faire jaillir la vérité, c'est qu'il en est encore à faire connaître la rectification du *Bien public*.

Il pouvait, comme nous, à la lecture de notre protestation, écrire au *Bien public*, s'informer, émettre un doute. Il ne l'a pas fait ; était-ce pour que la lumière se fit ?

Il pouvait, ce matin même, dans le *Bien public*, qu'il a reçu comme nous, à la page deuxième, troisième colonne, lire la rectification qui nous avait été annoncée. Il ne l'a pas fait ; est-ce pour faire la lumière ?

Patriote, vous avez cherché la diffamation et vous persistez : vous pourriez bien en répondre ailleurs. — Jules André. »

Enfin, samedi, le *Patriote* a donné la rectification du *Bien public*, qu'il accompagne de ces réflexions :

« Nous aurions publié cette rectification dès hier matin si, dans la rapidité de notre travail, la note du *Bien public* ne nous avait d'abord échappé. Il était indispensable, en effet, que la lumière fût faite sur l'assertion vague de notre confrère parisien ; et, comme nous le disions hier, nous l'appelions de tous nos vœux, quoique nos honorables confrères aient eu l'air d'en douter, et aient témoigné à cet égard une émotion qui se trompait d'adresse.

P. S. Cette rectification (envoyée dès hier au soir dans nos ateliers) était faite et imprimée lorsque nous avons reçu ce matin des rédacteurs des divers journaux d'Angers citation à comparaître devant le tribunal correctionnel vendredi prochain 23 février pour y répondre du délit de diffamation. »

Assignation en effet a été donnée à M. Emile Waltz, directeur-gérant du *Patriote*, et à M. Adrien Sey, rédacteur du *Patriote*, à comparaître le vendredi 23 courant devant le Tribunal de police correctionnelle d'Angers pour diffamation, au nom de l'*Etoile*, l'*Union de l'Ouest*, l'*Ami du Peuple*, le *Journal de Maine-et-Loire*, le *Petit Journal de Maine-et-Loire*, le *Progrès de l'Ouest* et le *Courrier d'Angers*.

On écrit d'Aubigné au journal *la Sarthe* :

« Un sous-chef d'équipe attaché à cette gare cheminait le long de la voie ferrée et ne prenait pas les précautions suffisantes, car il fut atteint par un train venant de Tours. La traverse lui brisa les reins, et ses vêtements s'étant accrochés à un robinet, il fut traîné l'espace d'environ 400 mètres. La mort a dû être instantanée.

« Le mécanicien du train ne s'est absolument aperçu de rien. Cet homme, qui était âgé de 37 ans, laisse une femme et quatre enfants. »

Le phylloxera, dit le *Journal d'Agriculture*, continue à faire parler de lui. Tout d'abord les progrès de sa déplorable propagation sont tristement constatés. Ainsi, en ce qui concerne le département de Lot-et-Garonne, on nous apprend qu'on peut compter une cinquantaine de points manifestement infectés, sur toute l'étendue du département. Ces points sont régulièrement disséminés sur sa superficie et le fléau peut être répandu par tous les vents.

Il nous paraît opportun de reproduire la lettre suivante que nous trouvons dans le *Sicéle*. Il s'agit d'un moyen fort simple pour guérir la fièvre typhoïde. Sans partager les

croyanances de l'auteur relativement à sa complète efficacité, nous croyons que l'emploi, à titre d'adjuvant, de ce procédé, ne peut qu'être avantageux et qu'il est susceptible de contribuer d'une manière sérieuse à l'heureuse terminaison de cette redoutable affection. Voici d'ailleurs cette lettre :

Monsieur le rédacteur,

Déjà, en 1865, j'ai fait connaître ce moyen à l'Académie des sciences, et déjà alors l'insertion de ma communication dans les *comptes rendus* démontrait que, pour le moins, il n'était pas déraisonnable. Trois ans après, pendant un séjour à Neuf-Brisach comme médecin de l'hôpital militaire, une grave et meurtrière épidémie régnait dans les communes environnantes, et, sur mes vives instances, les deux médecins cantonaux, qui se partageaient la clientèle, appliquèrent enfin la méthode ; or, ainsi qu'il résulte des rapports faits alors par mes confrères, les succès furent aussi brillants que rapides. J'ajouterais que le maire, appelé à légaliser les signatures, a fait, de son côté, la déclaration suivante :

« Cette méthode a paru aux populations elles-mêmes tellement efficace qu'elles y recourent spontanément avant l'arrivée des médecins. »

Voici quel est ce moyen :

Se laver, aussi fréquemment que possible, la bouche, l'arrière-gorge et les narines avec de l'eau légèrement vinaigrée.

Le but de cette pratique est d'enlever de ces endroits les matières organiques qui y pourrissent et qui de là empoisonnent tout l'organisme.

Le liquide dont je me sers habituellement est le suivant :

Décoction d'orge perlée, 1 litre.

Vinaigre ordinaire, 100 grammes.

Miel purifié, connu en droguerie sous le nom de mellite, 120 grammes.

Toutes les fois que le malade recourt à ce liquide, il se gargarise d'abord deux fois, puis se lave les coins et recoins de la bouche ; ensuite, trempant une petite éponge dans le liquide, il en humecte le plus possible dans les narines.

C'est toutes les demi-heures au moins qu'il faut répéter toutes ces lotions, et la nuit chaque fois que le malade se réveille.

Dans les huit premiers jours de l'affection, les forces étant conservées, les malades, même les enfants de six ans, se prélassent on ne peut mieux à cette pratique, dont ils ne tardent pas à éprouver le besoin.

Plus tard, ce sont les personnes gardant les malades qui doivent constamment leur laver les genives, la langue, et leur appliquer l'éponge mouillée aux narines. Mais si la méthode est appliquée dès le début, dès les premiers symptômes, les malades feront la chose tout seuls, parce que d'ordinaire l'affection ne s'aggrave point.

Veillez me croire, monsieur le directeur ; pour toute sorte de motifs dans le détail desquels il est inutile d'entrer, il est absolument nécessaire que cette méthode soit portée directement à la connaissance du public par la presse politique.

Agréé, etc.

D. A. NETTER,

Officier de la Légion d'Honneur, bibliothécaire à la Faculté de médecine de Nancy, médecin principal en retraite, lauréat de l'Académie des sciences.

Nancy, 11 février 1877.

Empoisonnement par le pavot. — On vient de signaler un cas d'empoisonnement par le pavot. Deux dames atteintes d'un fort rhume, après avoir pris leur repas du soir, se retirèrent dans leur appartement à la fin du dîner, en disant qu'elles allaient se préparer de la tisane pour se faire dormir. Le lendemain, en entrant dans la chambre habitée par sa femme et sa fille, M. N... les trouva mortes. Le lit avait été à peine foulé ; on pouvait en conclure qu'elles avaient perdu la vie très-vite comme foudroyées par le poison.

Il est bon, en effet, de rappeler à ce propos que la décoction des capsules de pavot à haute dose est absolument toxique.

Tribunaux.

LE DROIT AU PIANO.

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* : M. Servin n'est pas le seul à se plaindre du piano. Mon Dieu, qui est-ce qui n'en a pas au moins un dans sa maison ? C'est un mal nécessaire avec lequel il faut vivre, quand ce n'est pas un plaisir, trop heureux

lorsqu'on ne tombe point par hasard sur un élève de Vigier !

Quoi qu'il en soit, M. Servin n'est pas mélomane, au contraire. Habitant l'éclatante Bar-sur-Seine, il vient passer l'hiver à Paris ; mais, désireux de retrouver dans la capitale le calme de son chef-lieu, il avait cherché dans le quartier de Luxembourg, aux environs de la rue de Notre-Dame-des-Champs et de la rue de la Grande-Chaumière, quelque toit paisible pour y abriter ses lars provinciaux. Sur l'assurance du propriétaire que son immeuble était tranquille comme un cloître, M. Servin s'était décidé à louer, au mois d'octobre 1873, dans l'impassée Stanislas, un appartement au deuxième étage d'une maison appartenant à M. Berton. Et, de fait, jusqu'à ces derniers temps, M. Servin put se figurer à Paris, pour le calme et le silence, qu'il n'avait pas quitté Bar-sur-Seine.

Mais, au mois de juillet dernier, un locataire de la maison vint occuper le premier étage, et, à son retour à Paris, M. Servin ne retrouva plus son ancienne Thébaidé. M. Lavigne, le nouveau locataire du premier, sténographe de la Chambre des députés, est, paraît-il, un grand amateur de musique, et, le soir, en revenant de Versailles, il aime à se livrer aux douceurs de l'harmonie. Jusque-là M. Servin ne s'en était pas aperçu, mais comme le son monte, il ne tarda pas à se plaindre qu'on troublait ainsi son repos à une heure indue. M. Lavigne, ne tenant nul compte de ses réclamations, M. Servin usa d'abord de représailles et répondit aux accords plaqués du premier étage par des coups de bâton frappés sur le parquet, qui rompaient autant la mesure que les oreilles. Ce charivari aurait pu durer longtemps entre les deux chambres, mais M. Servin jugea qu'il valait mieux s'adresser aux tribunaux pour rétablir l'accord, et il a assigné M. Berton, son propriétaire, en référé pour faire cesser ce tapage nocturne.

M. Milliot, avoué, a soutenu que les plaintes de M. Servin étaient fondées ; que sa femme et son fils étaient incommodés par les sons du piano et que lui-même ne pouvait dormir avant minuit ou une heure du matin.

M. Nicquevert, avoué du propriétaire, a répliqué qu'il n'y avait pas, de la part du locataire incriminé, abus d'un droit incontestable et que jamais les autres habitants de la maison ne s'étaient plaints d'entendre de temps en temps de bonne musique, quand on est si souvent obligé de supporter les gammes et les études d'une petite pensionnaire. D'ailleurs, M. Lavigne ne joue du piano que pendant deux heures à peine et M. Servin n'a pas pu espérer, en venant l'hiver à Paris, y trouver la tranquillité de Bar-sur-Seine.

Sur ces observations, M. le président n'a pas vu là un abus qu'il dut réprimer d'urgence et il a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à référé.

Faits divers.

Le doyen des marchands de plaisirs vient de mourir à Paris, à l'âge de cent deux ans. Dans les quartiers excentriques, il était connu sous le nom du père Tourniquet.

Le père Tourniquet était une des plus curieuses célébrités de Paris, et la génération précédente n'a certainement pas oublié le bruit qu'il fit en 1820, alors qu'il était rédacteur, nous disons « rédacteur », de la *Sentinelle*.

Condamné, en 1854, à six mois de prison pour politique, il partit pour la Suède, où il fonda une pâtisserie avec cette enseigne : « Au roi Oscar. » Il obtint la concession des fournitures pour les bals de la cour, qu'il conserva pendant 5 ans.

Revenu en France en 1839, complètement ruiné, il acheta une boîte et se fit marchand de plaisirs.

Il vécut jusqu'à quatre-vingt-dix ans de cette industrie.

Depuis quatre ans, il vivait retiré, nourri par son petit-fils, actuellement cocher de fiacre.

Les dernières nouvelles de l'Australie portent que l'été, qui correspond à notre hiver dans cette partie du monde, a été cette année extrêmement chaud. A Melbourne, le 15 novembre dernier, le thermomètre de l'Observatoire marquait 42 degrés centigrades à l'ombre ; à Dunolly, la température

s'est élevée, dit-on, jusqu'à 45 degrés centigrades.

Cette chaleur torride a été éprouvée dans toutes les colonies australiennes : à Adelaide, on a relevé, le 15 décembre, 43 degrés centigrades, et à Waggott, dans la Nouvelle-Galles du Sud, 48 degrés. C'est la température la plus haute que l'on ait encore signalée en Australie.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 17 février.

La maladie grave du sultan est pleinement confirmée.

On écrit de Rome :

Il y a deux jours que Victor-Emmanuel, en rentrant de sa promenade habituelle, a été pris d'un évanouissement tellement complet, que pendant quelques instants on a cru à sa mort.

Cet accident ne fut pas connu à Rome ni même à Naples où le roi réside actuellement, mais on télégraphia la nouvelle à Turin, où la triste nouvelle produisit une alarme et une tristesse générales.

Aujourd'hui, tout danger a disparu.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 19 février 1877.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

FAUST

Grand opéra en 5 actes et 8 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de GOUNOD.

- 1^{er} tableau : LE DOCTEUR FAUST.
- 2^e tableau : LA KERMESSE.
- 3^e tableau : LE JARDIN DE MARGUERITE.
- 4^e tableau : LA CHAMBRE DE MARGUERITE.
- 5^e tableau : L'ÉGLISE.
- 6^e tableau : LE RETOUR DES SOLDATS.
- 7^e tableau : LA PRISON.
- 8^e tableau : L'APOTHÉOSE.

DISTRIBUTION : Le docteur Faust, MM. Billon. — Méphistophélès, Badiali. — Valentin, Martin. — Wagner, Leroy. — Marguerite, Mmes Barwolf. — Sibbel, Rita Delong. — Dame Marthe, Angé. — Vieillards, soldats, peuple, etc., etc.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h. 1/4. S'adresser, pour la location, chez M. THOUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Monsieur le rédacteur,

J'avais au sein une grande cancéreuse qui, me disaient les médecins, ne pouvait être guérie que par l'opération. Je n'y aurais jamais consenti, parce que j'avais le triste souvenir de plusieurs personnes de ma localité mortes à la suite de ces opérations. Je m'adressai donc à la maison de santé du D^r Cabaret, 49, rue d'Armaillé, à Paris, et j'ai eu le grand bonheur d'être guéri sans opération, sans perdre une goutte de sang.

Dans l'intérêt de ceux qui souffrent comme je souffrais de cette horrible maladie, je me fais un devoir de leur indiquer ce moyen de complète guérison.

GUILLARD,

Sage-femme à Domfront (Orne).

Sommaire du n° 6 de LA LUMIÈRE, 11, rue des Saints-Pères, Paris :

Le Tour du monde politique, par O.-H. de la Montagne. — Le Mouchoir rouge, roman national inédit, par Fortuné du Boisgobey. — Chronique parisienne, par Asmodée. — Montalembert à vingt ans, par F. B***. — L'Eglise et l'Esprit moderne, par R. P. Didon. — Voyage de Martin à la recherche de la vie, par Louis Rambaud. — Ferveur littéraire au moyen âge, par Oscar Havard. — L'Hymne de la paix. — La Gorgone (suite), par G. de la Landelle. — Nos cartes géographiques. — La Femme du peuple chez elle.

Bureaux : 11, rue des Saints-Pères. Prix : 10 fr., avec cartes géographiques 15 fr.

FRANC JOURNAL DES RENTIERS
en le meilleur des journaux financiers, rue de Provence, 34, Paris, 6^e année
TIMBRES vente au numéro dans les kiosques et
gares de chemins de fer. Parait
chaque dimanche ; un fr. en timb. poste
pour six mois d'essai. Liste des tirages
et des titres opposés ; renseignements sur toutes valeurs ; prix des coupons
et des valeurs ; paiement immédiat
à 25 c. par 100 fr. ; conseils pour placements
financiers ; ordres de bourse.
Administ. M. de BUONALTI, officier
supérieur en retraite, et
officier de la Légion d'honneur.

UNE AFFAIRE D'OR!!
LISEZ!!!

BELLES ET BONNES
MONTRÉS
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE
expédiées franco.

APERÇU DES PRIX :

MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.
MONTRE argent, cylindre rubis..... 20 fr.
MONTRE glace plate, cylindre rubis... 17 fr.
MONTRE sonnanti heures, 1^{er} choix. 25 fr.
MONTRE marchant très-bien..... 10 fr.
MONTRE qualité inférieure..... 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ

On demande des dépositaires et des courtiers.
ENVOI D'ÉCHANTILLONS.
S'adresser à M. COSTE, entrepositaire
général, à Taulignan (Drôme).

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec
la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*,
sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine,
sans purges et
sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant
reconstituant du sang, du cerveau, de la
moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle
rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil
rafraichissant, combattant depuis trente ans avec
un invariable succès les mauvaises digestions

(dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies,
constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités,
ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie,
gonflement, étourdissements, bourdonnement
dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête,
migraines, surdité, nausées, et vomissements
après repas ou en grossesse; douleurs, aigreurs,
congestions, inflammations des intestins et de la
vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions
de poitrine, chaud et froid, toux, oppression,
asthme, bronchite, phthisie (consommation),
dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie,
nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme,
goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite,
échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie,
paralyse, les accidents du retour de l'âge, scorbut,
chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation
et toute odeur fébrile en se levant, ou après certains
plats compromettants : oignons, ail, etc., ou
boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses,
sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle,
rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine
et de la voix, les maladies des enfants et des
femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur
et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à
la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par
excellence, le seul aliment qui garantit contre
tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies
ou hémorrhagiques. Quatre fois plus nutritive que la
viande, sans échauffer, elle économise encore
50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y
compris celles de Madame la Duchesse de Castles-
uart, le duc de Pluskow, Madame la marquise
de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-
terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni votre Revalescière
m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement
faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie
de huit ans, traitée sans résultat favorable par les
médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que
quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de
votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 79,721.
M^{me} Cauvet-Pizzala, passage Pommeraye, 3, 7,
9, à Nantes, d'anémie, d'épuisement et d'étouffe-
ments.

Cure N° 78,364.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée,
tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet,
à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a
rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les ma-
lades, je fais des voyages assez longs à pied, et je
me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande,
elle économise encore 50 fois son prix en méde-
cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;
1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de
Revalescière enlèvent toute irritation et toute
odeur fébrile en se levant ou après certains
plats compromettants : oignons, ail, etc., ou
boissons alcooliques, même après le tabac. En
boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière
chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et
sommeil rafraichissant aux plus énervés. En
boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses,
4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.;
ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de
poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec
vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout
irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutri-
tif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse.
Preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui
s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste.
— Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-
Jean; M^{me} GONDRAUD, rue d'Orléans; M. BESSON,
successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-
Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout
chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du
BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Casti-
glione, Paris. (653)

LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes
« obtiennent mille guérisons par an, »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teigne,
dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc., etc.
Le dernier Dimanche de chaque mois, et le
même jour les malades particuliers à l'hôpital
l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures, et à
Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Con-
sultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Le meilleur des spécifiques pour combattre avec succès
RHUMES, CATARRHES, COQUELUGHES,
docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers
le dernier Dimanche de chaque mois, et le même
jour les malades particuliers à l'hôpital l'Anjou,
à Angers, de midi à trois heures, et à Saumur,
à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris,
rue de Rivoli, 30.

Purgatif et Dépuratif économique
efficace, facile à prendre, les *Pilules économiques*
de CAUVIN se trouvent dans toutes les phar-
macies. 30 pilules, 2 fr.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 15 janvier 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — — — soir.		4 — — — soir.	
7 — 40 — —		11 — 49 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 45 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	
5 — 35 — —		11 — 23 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 FÉVRIER 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	72	80		Soc. gén. de Crédit industriel et	700			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	665		
4 1/2 % jouiss. septembre.	104			comm. 125 fr. p. j. nov.	483	75		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	573	75	2 50
5 % jouiss. novembre.	106	02	07	Crédit Foncier d'Autriche	483	75	3 75	Société autrichienne, j. janv.	492	50	3 50
Obligations du Trésor, 1. payé.	493		50	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350		5 00	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	934		1	Est, jouissance nov.	632	50		Orléans.	835	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	50	50	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	1036	25	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	332		
— 1865, 4 %	516		1	Midi, jouissance juillet.	775			Est.	331		
— 1869, 3 %	387			Nord, jouissance juillet.	1870		7 50	Nord.	339		
— 1871, 3 %	375			Orléans, jouissance octobre.	1091	25	1 25	Ouest.	338	50	
— 1875, 4 %	407		50	Ouest, jouissance juillet, 65.	700			Midi.	331	50	
Banque de France, j. juillet.	3495			Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	1380			Deux-Charantes.	294	50	
Comptoir d'escompte, j. août.	673	50	7 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1380			Vendée.	240		
Crédit agricole, 300 f. p. j. juill.	320			Société immobilière, j. janv.	364	50		Canal de Suez.	532	50	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	400			C. gén. Transatlantique, j. juill.	364	50					
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	600		3 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste
6 —	45 —	(s'arrête à Angers)
9 —	1 —	omnibus-midi
1 —	36 —	soir, —
4 —	10 —	express.
7 —	15 —	omnibus.
10 —	37 —	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-omnibus
8 —	31 —	omnibus.
9 —	40 —	express.
13 —	40 —	soir, omnibus-midi
4 —	44 —	omnibus-midi
10 —	38 —	express-poste

L'express d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

FOURS A CHAUX
DE VERN

Adjudication le 24 février.
à midi.

Etude de M^e LORIOU de BARNY, notaire
à Angers.

Massif de TROIS FOURS pouvant
produire mille hectolitres par jour. —
Calcaire inépuisable. — Matériel com-
plet, marchant à la vapeur. — 9 hec-
tares de superficie.

Mise à prix : 100,000 fr.

L'acquéreur pourra réclamer une
ferme de 26 hectares, joignant les
fours. (60)

Direction générale de l'Enregistrement,
des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE
MATERIAUX

ET
OBJETS MOBILIERS

HORS DE SERVICE

Provenant de l'Ecole de cavalerie.

Le vendredi 23 février 1877, à une
heure de l'après-midi, dans la cour
de la Manufacture militaire, à Saumur,
il sera procédé à l'adjudication des
matériaux et objets mobiliers hors de
service, comprenant notamment :

1,895 kilogrammes de vieux bois,
300 kilogrammes de fonte, 400 kilo-
grammes de débris de cuir, 700 kilo-
grammes de ferraille, 1,779 bandes
d'arçons, 34 habits, 891 grammes
galons d'argent, 45 selles, housses,
surfaix, brides, gibernes et porte-
gibernes, vieux papiers, etc., etc.

Prix payables comptant, plus 5 0/0
pour les frais.

Le Receveur des Domaines,
L. PALUSTRE.

Colonie agricole de Saint-Hilaire.

ADJUDICATION

DE
DIVERSES FOURNITURES

Le 24 février 1877, à une heure du
soir, il sera procédé, à la Préfecture
de la Vienne, salle ordinaire des adju-
dications, sous la présidence de M. le
Préfet ou de son délégué, dans les
formes prescrites par le règlement du
31 juillet 1852, à l'adjudication de
fournitures pour l'année 1877.

On pourra prendre connaissance du
cahier des charges à la Colonie de
Saint-Hilaire.

A LOUER

Pour la Toussaint 1878,
L'HOTEL DE L'ÉTOILE

A la Croix-Verte, près Saumur.

Cet hôtel, bien achalandé, possède
de nombreux appartements et de belles
servitudes.

S'adresser à M^{me} veuve ALBERT,
Lévé-Neuve, ou à M. MAURICEAU-
ALBERT. (81)

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madeleine Paris)

Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers,
maisons meublées, pensions de famille, etc.,

Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expédi-
teurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation
exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de
premier ordre. (85)

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{er} médailles à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS LES CAFÉS
Entrepôt général en France et l'Export
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARIENNE

AMER PICON

A VENDRE

UN CHEVAL, de sept ans, bai,
allant bien à la selle et à la voiture.
S'adresser au bureau du journal.

LIVRES ANCIENS

A VENDRE

ENCYCLOPÉDIE ou Dictionnaire
raisonné des connaissances humaines,
par DE FELICE, 48 volumes de texte,
10 volumes de planches, 58 volumes
in-4; Yverdon, 1770.

BSSAIS DE MICHEL DE MONTAIGNE,
1 volume; Paris, 1657.

CHILIADES ADAGIORUM, D. ERAS-
MI ROTENDORAMI, 1 volume; Cologne,
1540, etc., etc.

S'adresser à M. DEHAU, à Saint-
Lambert-des-Levés, près Saumur
(Maine-et-Loire).

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur.

PHTHISIE

BRONCHITE

RHUME-TOUX

GOUDRON DE GUYOT | **CAPSULES de GOUDRON**

(Liquor concentrée et tirée) de GUYOT

2 fr. le flacon. | 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (4)

Toute personne désirant employer le véritable pro-
duit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris,
devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature
GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôts à Saumur, pharmacies BESSON, PERDRIAU,
et dans la plupart des pharmacies.

(4) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces
produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de
goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation
que des produits qui portent sa signature.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.